

COMPTE-RENDU DE LA 2^{ème} SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2007

- : - : - : - : -

Étaient présents :

Alain MÉTRAL, Maire
Jean-Yves LEMÉTAYER, Béatrice CAUCHY, Élisabeth LEGRAND,
Jean-Claude LEPAON, Dany DAVID, Michel MADORÉ, Adjoints.

Paulette LEMARIGNER, Dominique BRALEY, Gilles LECLERC,
Jean-Michel HEC, Claude DUGUEY, René GROULT, André SIMON,
Mireille BRAJON, Daniel CAILLOT, Michel CHAIGNON, Annick
LAMAZURE, Patrice LERÉVEREND, Évelyne DOINEIL, Jean-Pierre
RUAULT, Christian COURSIN, Conseillers et Conseillères
Municipaux.

Étaient absents excusés :

Thérèse VIDON (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Josiane
MARAIS (procuration à Dany DAVID), Françoise GRAMMAY
(procuration à Alain MÉTRAL), Catherine POIROT, (procuration à
Paulette LEMARIGNER), Sophie MARTIN (procuration à Elisabeth
LEGRAND).

Secrétaire de séance : Elisabeth LEGRAND
Assistée de Florence FISCHER, Directrice de Cabinet.

Date de convocation : 19 Octobre 2007

Date d'affichage : 06 Novembre 2007

ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 20 SEPTEMBRE ET 10 OCTOBRE 2007

Mr SIMON demande que l'on rajoute sur le compte rendu du 10/10/2007 que Mr DUGUEY, bien qu'absent et lui ayant donné sa procuration « *ne souhaitait pas non plus participer au vote* ».

Mr CHAIGNON indique que le compte rendu affiché sur le site Internet n'est pas l'identique de celui qui leur a été envoyé.

Mr MÉTRAL répond qu'il est étonné mais que ce sera vérifié et précisé à la prochaine réunion.

A **l'unanimité** l'assemblée municipale adopte les compte-rendus des 20 septembre et 10 octobre 2007.

I – ÉCOLE MARIE RAVENEL ET INSTITUT DE SAINT-LÔ : PARTICIPATION COMMUNALE 2007/2008 POUR LES FOURNITURES ET LES CLASSES DÉCOUVERTES

A **l'unanimité**, l'assemblée décide de retenir les propositions de la commission des affaires scolaires réunie le 11/09/2007 et d'accorder :

- pour les fournitures scolaires :

↳ un montant de 6 826,00 € à l'école élémentaire Marie Ravenel

↳ un montant de 3 725,00 € à l'école maternelle Marie Ravenel

- pour les classes découvertes :

↳ un montant de 14 425,00 € à l'école élémentaire Marie Ravenel

↳ un montant de 2 300,00 € à l'école maternelle Marie Ravenel

A **l'unanimité** l'assemblée décide de retenir les propositions de la commission des affaires scolaires réunie le 11/09/2007 et d'accorder d'une part, une participation d'un montant de 7 425,00 € pour les classes découvertes des 27 enfants agnelais scolarisés à l'Institut Saint-Lô et, d'autre part de procéder au versement de la somme totale de 45 316,27 € pour la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle de l'Institut Saint-Lô pour l'année 2007/2008.

II – CERCLE D'ECHECS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A **l'unanimité** l'assemblée municipale décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 360,00 € pour la participation du club aux championnats d'Europe et du Monde Jeunes.

III – AVIS SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS SAINT-LOIS (S.C.O.T)

Mr LEMÉTAYER donne lecture du document d'orientations générales du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Saint-Lois (SCOT) qui développe les grandes lignes suivantes :

- Les orientations en matière d'innovation et de croissance (AGGLO 21)
- Le développement économique
- Les orientations en matière d'architecture et d'équilibre du territoire
- Le développement résidentiel
- Les orientations en matière d'intégration environnementale

Mr LEMÉTAYER rappelle que la commission d'urbanisme s'est réunie le 15/10/2007 et a donné un avis favorable à ce projet.

Mr MÉTRAL précise que c'est un projet ambitieux et qu'il est demandé à l'assemblée municipale d'émettre un avis afin que la CCASL apporte son soutien aux objectifs et orientations tels qu'ils sont décrits dans ce document.

Mr CHAIGNON : *« c'est une bonne chose d'avoir des projets ambitieux mais je m'interroge sur la pertinence d'un projet comme celui là. D'abord, quel est le nombre de logements dans la période du SDAU sur la commune ? ».*

Mr MÉTRAL répond *« de nombreux logements, notamment sociaux, ont été construits par la CCASL, qui est la seule à avoir la compétence en la matière ».*

Mr CHAIGNON *« concernant la préservation et la valorisation de l'environnement, les communes devraient être exemplaires, mais j'ai bien peur que l'on continue à faire des choses inexplicables, dans le non respect du HQE (Haute Qualité Environnementale), ce qui est le cas de la nouvelle zone d'activité de la tremblaye ».*

Mr MÉTRAL *« la zone de la Tremblaye est pour moi un site réussi et je félicite le promoteur CFA d'avoir su prendre en compte le milieu environnemental ».*

Mr DUGUEY *« je regrette que concernant « l'agglo 21 » qui est a priori un dossier porté par la CCASL, il n'y ait pas eu de débat, au niveau des communes ».*

Mr CHAIGNON *« Mr DUGUEY a raison « l'agglo 21 » a fait l'objet d'une déclaration de presse et il est normal que les élus communaux se posent des questions ».*

Mr MÉTRAL *« C'est l'objet de notre débat de ce soir préalable à l'avis que nous émettrons tout à l'heure ».*

Mr DUGUEY *« notre PLU devrait s'intégrer ? »*

Mr LEMÉTAYER « *il est parfaitement intégré dans le SCOT* ».

Le débat étant clos, **à l'unanimité**, l'assemblée municipale donne un avis favorable. Mme CAUCHY s'abstient.

IV – ÉCOLE DE MUSIQUE : PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION CONTINUE POUR LE PROFESSEUR DE VIOLON

Mme LAUBEPIN, professeur de violon à l'école de musique demande par courrier si la collectivité peut l'aider à financer une formation continue durant l'année 2007/2008 à l'association « Celibidache » d'un montant total de 2 400,00€.

Mme LAUBEPIN assurant 5h50 de cours et 14h de cours à Granville, le bureau municipal réuni le 15/10/2007 a donné un avis favorable pour prendre en charge le coût de la formation au prorata de sa durée de travail, soit 600,00 €.

Mr DUGUEY « *Est-ce que la collectivité de Granville prend le reste à sa charge et est-ce que cette formation correspond aux besoins de notre école de musique, de plus est-ce que Mme LAUBEPIN a l'intention de rester à Agneaux ?* »

Mr MÉTRAL « *cette formation est dans le but d'améliorer l'enseignement donné à nos élèves* ».

Après cette discussion, l'assemblée accepte **à l'unanimité** de financer cette formation et d'inscrire les crédits budgétaires au budget communal.

V – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX AUX « COTEAUX DE LA VIRE »

Mme CAUCHY présente le dossier et demande à l'assemblée municipale de se prononcer pour autoriser le Maire d'une part, à engager une étude de faisabilité pour l'implantation de logements locatifs sociaux sur les parcelles AC21 et AC15 situées aux Coteaux de la Vire, avec la collaboration de l'office HLM et d'autre part, à solliciter la Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise pour qu'elle prenne en charge ce projet d'aménagement et qu'elle définisse le budget, la commune d'Agneaux s'engageant à assurer l'équilibre de l'opération par le versement d'un fonds de concours à la CCASL.

Mr MÉTRAL donne un descriptif détaillé du plan remis à chaque conseiller municipal.

Mr COURSIN « *il faudra envisager de faire la 2ème tranche de parking* ».

Mme BRAJON « *a-t-on prévu une voie pour les cyclistes ?* »

Mr MÉTRAL « *il faudra le prévoir dans le cahier des charges, ce n'est pas prévu* »

Mr CHAIGNON « *ce n'est pas cohérent de laisser faire les promoteurs. De plus, je regrette que ce projet arrive que maintenant, ça fait longtemps que l'on dit qu'il faut des logements sociaux sur la commune, nous observons que la population baisse et je dis que nous avons trop tardé à élaborer ce type de projet* ».

Mr COURSIN « *il faut se réjouir que la politique des HLM tende à construire de petits logements locatifs* ».

Mme CAUCHY « *aujourd'hui c'est le souhait de la population, ils ne font que répondre à la demande, les gens veulent un garage et un petit jardin* ».

Mr SIMON « *au sujet de la reprise des voies, je trouve inacceptable que la collectivité reprenne des voies laissées dans un état lamentable par les promoteurs, je l'ai dit en bureau municipal, c'est le contribuable qui paye* ».

Mr MÉTRAL « *les voiries rétrocédées à la Collectivité sont toujours dans un état acceptable, les trottoirs le sont parfois moins.* »

Après ce débat, l'assemblée municipale donne, **à l'unanimité**, un avis favorable pour ce projet.

QUESTIONS ORALES DIVERSES

Mr SIMON « *je m'adresse à l'adjoint aux travaux après l'accident qui a eu lieu dans l'enceinte de l'Institut Saint-Lô et je voudrais savoir où en est le projet des travaux de sécurité qui devaient être engagés aux abords de l'établissement ? De plus, je précise que pour des raisons de sécurité, il serait bien d'installer un ralentisseur à l'école Marie Ravenel* ».

Mr MÉTRAL « *la sécurité des enfants préoccupe tous les élus que nous sommes, d'ailleurs, j'ai téléphoné au directeur de l'Institut qui m'a expliqué qu'heureusement l'accident était sans gravité et qu'il avait eu lieu dans la cour de l'établissement. Pour l'école Marie Ravenel, je précise qu'un agent communal assure la circulation tous les jours durant l'année scolaire, et je ne sais pas si un ralentisseur est nécessaire, la question sera posée au service de la DDE* ».

Mr SIMON « *on vient d'inaugurer les commerces de la Zone de la Tremblaye et il y a de chaque côté de la voie de substitution une piste cyclable, que font les piétons ? Je crois qu'il aurait été judicieux de faire un trottoir pour les personnes qui veulent se déplacer à pieds* ».

Mr MÉTRAL « *Compte tenu de la fréquence d'utilisation de la piste cyclable, les piétons et les cyclistes peuvent partager cet espace en commun* »

Mr CAILLOT informe le conseil municipal sur les travaux importants de destruction de l'ancien Leclerc, afin dit-il « *que les agnelais soient rassurés sur les conditions de travail de l'entreprise qui est en règle avec les normes de sécurité* ».

Mr MÉTRAL informe l'assemblée de l'incendie qui a eu lieu le 24/10/2007 à la salle des fêtes. Il s'est mis en contact aussitôt avec Mr DIGARD, Maire de Saint-Lô, pour qu'il puisse, dans la mesure du possible, aider la commune d'Agneaux à ne pas annuler certaines manifestations et locations.

Mr MÉTRAL précise qu'un expert est attendu pour établir le rapport d'expertise et définir les responsabilités.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Compte rendu de la commission des affaires scolaires du 11 septembre 2007
- Compte rendu du bureau municipal du 13 septembre 2007
- Compte rendu du bureau municipal du 4 octobre 2007
- Compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2007

La séance est levée à 23h10.

Le Maire,

A.
MÉTRAL